



URSSAF qui me réclame un paiement suite cessation d'activité

Par idir

Bonjour

En tant qu'artisan taxi, j'ai cessé mon activité le 30/6/2023 l'URSSAF me réclame de payer la totalité des charges annuelles, ont t ils le droit de me faire sur 12 mois alors que j'ai eu ma radiation au niveau de la chambre des métiers et de l'URSSAF effective pour le 30/06/2023.

Cordialement.